



**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE**
20, rue Vignon — 75009 PARIS
Tél.: 01 42 47 80 13
www.fgrfp.org



Le 8 octobre, manifestons !



Pour l'augmentation des pensions, tous en action le 8 octobre !

« Le pouvoir d'achat des retraités en chute libre depuis 25 ans » !

C'est l'instance officielle Conseil d'Orientation des Retraités qui l'affirmait en 2017. Depuis, en 2017-2018, Emmanuel Macron a foncé tel un rouleau compresseur et a écrasé nos pensions par deux mesures complémentaires, le gel des pensions et l'augmentation de 25 % de la taxe CSG. Pendant le même temps, il supprimait l'ISF et la France devenait championne d'Europe de la distribution des dividendes !

Emmanuel Macron a été stoppé par les fortes mobilisations des retraitées et retraités,

jusqu'à 200 000 dans la rue à l'appel de nos 9 organisations, et souvent la moitié des présences sur les ronds-points tenus par les gilets jaunes.

Emmanuel Macron a cédé en trois fois sur une partie de nos revendications :

annulation de l'augmentation de la CSG en 2019 et fin du gel des pensions en 2020... mais seulement pour une partie des personnes en retraite, pas pour les célibataires ayant plus de 2 000 €, les personnes en couple à plus de 1 500 €, qui cumulent tous les coups et les coûts...

Il promet le retour à une revalorisation des pensions pour tout le monde en 2021, ce qui n'empêchera pas la baisse du pouvoir d'achat des pensions contrairement à l'indexation des pensions sur les salaires que nous demandons.

Nous connaissons bientôt l'évolution de nos pensions et l'ampleur des reculs du président Emmanuel Macron : tout sera le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2020 que le Parlement votera en fin d'année.

Le président Emmanuel Macron tiendra-t-il ses promesses ? On se souvient que le candidat Emmanuel Macron s'est fait élire par les retraités en affirmant « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé... ».

Le 8 octobre, soyons des centaines de milliers dans la rue, pour que le gouvernement décide enfin de maintenir notre pouvoir d'achat, de rattraper tout ce que nous avons perdu depuis 2013. C'est possible, nous avons déjà fait un peu céder le gouvernement, il nous faut continuer.

Les retraités ont raison d'être inquiets :

- Le déremboursement des médicaments coûte cher aux retraités qui en consomment plus que la moyenne. Le 0 % de certaines lunettes et certains appareils auditifs, c'est bien, mais il sera payé par l'augmentation des mutuelles, alors que nous ne bénéficions pas de la participation des employeurs, et que le prix de cette mesure risque de se répercuter les cotisations.
- Les moyens aux collectivités locales diminuent (fin de la taxe d'habitation) ce qui va accélérer la disparition des services publics de proximité dont nous avons tant besoin chaque jour, et aussi augmenter les taxes foncières et d'enlèvement des ordures ménagères.
- De plus en plus, internet devient obligatoire, y compris pour prendre rendez-vous chez un médecin. Les services publics doivent être entièrement dématérialisés en 2022, comment faire sans ordinateur (une personne sur cinq, souvent âgée) ?
- Une réforme des retraites arrive et nous concerne directement, le Haut Conseil à la réforme des retraites veut bloquer la part des pensions dans les richesses créées (13,8 % du PIB) alors que 150 000 personnes de plus touchent une pension chaque année. La même part à se partager entre plus de monde, c'est moins de pension pour chacun !
Pire, le gouvernement veut réduire les dépenses de pension d'ici le 1^{er} janvier 2025, jour de l'application de la réforme !

Nous avons ouvert la brèche, manifestons tous ensemble pour :

- La suppression de la hausse de la CSG et la fin du gel des pensions pour toutes les retraites et pensions, avec rattrapage des pertes subies au 1^{er} janvier 2020.
- La revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires.
- Un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète.
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.
- L'embauche immédiate de 40 000 personnes comme le demande le personnel des EHPAD et des soins à domicile. La prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.